

[ S'INFORMER, SE CONNAÎTRE, S'ORIENTER ]

# ADMISSION À L'EXAMEN DE FIN D'APPRENTISSAGE —ARTICLE 32



Certification  
Professionnelle  
pour Adultes

**Vous avez  
plusieurs années  
d'expérience  
pratique dans  
votre profession  
et souhaitez  
obtenir le titre  
professionnel  
correspondant ?**

Une expérience professionnelle d'au moins 5 ans, dont 2 à 5 ans dans la profession visée, vous donne la possibilité d'accomplir la procédure de qualification (examens de fin d'apprentissage) afin d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation de formation professionnelle (AFP).

## QUELLES SONT LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE ?

Les personnes intéressées sont vivement encouragées à consulter le site internet [www.vd.ch/certification-adulte](http://www.vd.ch/certification-adulte). Elles y trouveront de nombreuses informations utiles et les différentes prestations proposées: séances d'information, permanences en libre accès, etc.

L'admission à la procédure de qualification se fait par le biais d'un formulaire de demande d'admission en ligne.



**Ivo Ribeiro Mendes**  
Chef d'équipe, CFC de maçon

«La plus grande difficulté, pour des apprentis adultes non francophones, c'est la langue. Moi, j'ai suivi un cours de français dès mon arrivée, et c'est plutôt le côté manuel qui m'a posé problème au départ. Pendant deux ans, tous les samedis, j'ai suivi un enseignement adapté. Ce n'est pas évident, surtout si on a une famille, d'aller aux cours le samedi et de réviser après une semaine de travail. Mais je conserve de bons souvenirs de cette période: on a le même métier, on peut partager nos expériences. J'ai gardé des liens.»

## COMMENT PEUT-ON SE PRÉPARER AUX EXAMENS ?

– Suivre une formation préparatoire spécifique. Pour certains métiers attirant de nombreux adultes, des cours de formation sont mis en place par des écoles publiques et / ou privées, en journée, le soir ou le samedi. Ces cours sont répertoriés sur [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch);

- Fréquenter une école professionnelle avec les apprentis. Les cours ont lieu de jour pendant la semaine. Il est nécessaire de discuter de l'organisation de son temps de travail avec son employeur avant de commencer;
- Se préparer en autodidacte, sans fréquenter l'école, mais avec les moyens didactiques utilisés dans les écoles professionnelles. Cette voie exige beaucoup d'autodiscipline et d'excellentes connaissances théoriques préalables.

Le choix de la voie de préparation dépend notamment des titres déjà obtenus, du niveau de compétences de base (français, mathématiques, bureautique) et des connaissances professionnelles théoriques et pratiques.

## REMARQUE

Les candidats se présentent aux mêmes examens que les apprentis. Si la culture générale (eCG) a été acquise au cours d'une formation précédente (CFC, maturité gymnasiale, certificat ECG, etc.), le candidat ou la candidate est dispensé-e de l'examen et du travail personnel d'approfondissement (TPA) dans cette matière.

Le CFC ou l'AFP est délivré après réussite des examens.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS FAVORISANT LA RÉUSSITE ?

- Niveau minimum de français (expression orale, lecture, écriture): niveau B1 (CFC) ou A2 (AFP);
- Connaissances en mathématiques (niveau fin de scolarité obligatoire);
- Connaissances en informatique.

Il est également vivement recommandé:

- d'être en emploi;
- de bénéficier du soutien de son employeur et de l'entourage personnel.

Un investissement temporel et personnel important est également requis.



**Damien Du Bois**  
**Gestionnaire du commerce de détail**

«J'ai trouvé un accord avec mon patron pour conserver mon salaire, tout en allant aux cours professionnels. J'ai commencé les cours de 3<sup>e</sup> année de gestionnaire du commerce de détail. J'appréhendais de me retrouver avec des apprentis plus jeunes que moi, mais je suis tombé dans une classe sérieuse, bien soutenue par les enseignants.»

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les prestations sont gratuites pour les candidats domiciliés dans le canton de Vaud et admis dans le dispositif CPA.

Les candidats domiciliés dans un autre canton doivent s'adresser à leur canton de domicile, qui déterminera les modalités de préparation et de certification.

Les prestations sont payantes pour les candidats frontaliers.

# POUR EN SAVOIR PLUS

## **CERTIFICATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES CPA**

### **Portail CPA**

[www.vd.ch/certification-adulte](http://www.vd.ch/certification-adulte)  
[info.cpa@vd.ch](mailto:info.cpa@vd.ch)

## **INFORMATIONS ET CONSEILS SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS**

### **Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle OCOSP**

[www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)

## **RECONNAISSANCE DE TITRES ÉTRANGERS**

### **Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI**

<http://www.sbf.admin.ch/diploma>

## **COURS DE PRÉPARATION AUX EXAMENS**

### **Site suisse de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière**

[www.orientation.ch](http://www.orientation.ch)



Département de la formation,  
de la jeunesse et de la culture  
Office cantonal d'orientation  
scolaire et professionnelle  
Octobre 2019